



Commune de Gluiras

Conseil municipal du 02 août 2024 à 19h

Compte rendu

Présents : Mmes COURTHIAL Marie-Laure, DELARBRE Elisabeth, GARNIER Christine et VIALLET Eline, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FOUGIER Sébastien, HAVOND Mickaël et LOUAHALA Ali-Patrick.

Excusé : TAULEIGNE Marc (pouvoir à Sébastien FOUGIER).

Le quorum étant constaté, la séance est déclarée ouverte.

Mr Sébastien FOUGIER est désigné secrétaire de séance.

Informations préalables

Le maire fait part des décisions prises par délégation et de diverses informations :

- Décisions prises par délégation :
 - ✓ Marchés publics : Audit énergétique de la maison basse-ville à Bancel ingénierie (950 €) obligatoire pour bénéficier des aides du fonds vert ; remplacement du four pour la salle des fêtes et cantine scolaire (6 900€ TTC)
 - ✓ Adhésion à l'association de soutien à RDB (60 €)
- Urbanisme :
 - ✓ DP accordées : Mme Mercier Emilienne (Basse-Ville) pour la rénovation et l'agrandissement d'un balcon ; Mme et Mr Nouvel (La Coste) pour la construction d'un abri voiture ; Mr Malzieu (Le Tribble) pour la pose de panneaux photovoltaïques.
 - ✓ PC accordé : Earl Le Clos pour la démolition d'un bâtiment agricole, l'extension d'un bâtiment agricole et la construction d'une fosse à déjection.
- Dotations et subventions obtenues :
 - ✓ Etat : dotation élu locaux 4 815€ ; dotation de solidarité rurale 43 490 € ; Dotation "aménités rurales" (anciennement biodiversité) : 14 231€.
- Informations diverses : Fibre optique état avancement des 2 poches à Gluiras et implantation des poteaux ; Participation aux frais d'obsèques de Faure Véronique à hauteur de 500 €.

Ordre du jour

Le déroulé de l'ordre du jour est modifié pour permettre à Etienne Fayard, en retard, de suivre le premier point prévu (urbanisme) qui sera traité en dernier.

I. Demande de subventions pour le programme voirie 2024 (Délibération 20240802-176)

Le maire rappelle que le programme de voirie pour 2024 prévoit des travaux d'entretien et de réparations pour 31 000€ HT et la réfection des routes de La Cheminas, de La Chave, de La Théoule et de La Grange pour un montant de 26 985.5€ HT soit un total de 57 985.5€ HT. Ces travaux ont été confiés après consultation simple Aux goudronneurs Ardéchois ; ils peuvent bénéficier de l'aide de la CAPCA au titre du fonds de concours aux communes et du Conseil Départemental de l'Ardèche au titre du dispositif Atout Ruralité (pacte routier).

Sébastien Fougier, adjoint aux travaux fait le point sur l'avancement des travaux : les réfections de voirie sont terminées et une partie de la route de Geys, endommagée suite aux intempéries d'Octobre 2023 a été ajoutée à ces travaux. Les emplois (maintenance du revêtement) débiteront en septembre. Par ailleurs, sur les deux routes de La Boissière et de Chaillac, les parties les plus abimées ont été améliorées par apport de grave pour combler les nids de poules.

Le plan de financement de ces travaux présenté intègre les aides sollicitées : CAPCA pour 15 097.1€ et Conseil Départemental de l'Ardèche pour 10 000€.

⇒ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le plan de financement des travaux de voirie 2024 proposé, sollicite l'aide de la CAPCA au titre du fonds de concours aux communes pour 15 097.5€ et celle du département de l'Ardèche au titre du dispositif Atout Ruralité pour 10 000€ et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires à ces demandes de subvention.*

II. Décision modificative n°1 du budget communal (Délibération 20240802-177)

Le maire indique que l'exécution du budget 2024 au 1^{er} juillet présente quelques dépassements de crédits. C'est le cas notamment en recettes de fonctionnement sur le compte 6419 *remboursement sur rémunération du personnel*, qui correspond au remboursement d'assurance sur les arrêts de travail du personnel très largement excédentaire. Parallèlement, en dépenses de fonctionnement le chapitre 67 *Charges exceptionnelles* est en léger dépassement du fait d'annulation de titres de recettes sur les exercices antérieurs (1 209€ pour 1000€ voté au BP).

Une décision modificative équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 1000€ est donc présentée pour la section de fonctionnement.

⇒ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve cette décision modificative n°1 du budget communal, selon le tableau suivant :*

Désignation	Augmentation de crédits Dépenses	Augmentation de crédits Recettes
Fonctionnement		
Chapitre 013 – Atténuations de charges		
- 6419 : Remboursement sur rémunérations		+ 1 000 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles		
- 673 : Titres annulés	+ 1 000 €	
Total section Fonctionnement	1 000 €	1 000 €

III. Participation à la classe découverte à la grotte Chauvet (Délibération 20240802-178)

Christine GARNIER, adjointe à la vie scolaire, indique lors du conseil d'école du 20 juin dernier, l'idée de faire une classe découverte à la grotte Chauvet a été proposée pour l'année 2024-2025. Les devis demandés par la directrice d'école donnent un total de 4 641€ pour ce projet de sortie pédagogique comprenant : activités, hébergement et transports sur 3 jours et 2 nuits sur place.

Un bilan des participations annuelles de la commune aux activités scolaires est présenté et commenté. Le maire propose une participation de la commune d'au moins 1 000€. Sébastien fait remarquer qu'il n'y a pas eu de classe découverte à l'école depuis plus de 5 ans. La participation du sou des écoles et des parents d'élèves seront aussi nécessaires pour la faisabilité du projet. Au terme du débat, la proposition d'une participation de la commune pour la moitié du cout du projet soit environ 2300 € est mise aux voix.

⇒ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le principe d'une participation au séjour en classe découverte de l'école de Gluiras à la Grotte Chauvet, décide de participer à ce séjour à hauteur de 50% du cout total, soit environ 2300€.*

IV. Marchés de travaux pour la rénovation de l'Usine, avancement du projet(Délibération 20240802-179)

Le maire fait le point sur l'avancement du projet de rénovation de l'Usine et rappelle que les marchés de travaux portent sur 8 lots pour une estimation arrêtée en juin 2024 à 463 720€ HT. L'opération globale (travaux + maîtrise d'œuvre + études préalables + frais divers et imprévus) s'élève à 548 000€ HT soit 657 700€ TTC (non compris la toiture photovoltaïque).

Lors de la première consultation en mars/avril, seul le lot 6-façades a été retenu auprès de l'entreprise Sun Façades pour 59 849.49€ HT.

La 2ème consultation des entreprises avec un DCE revu et corrigé a eu lieu du 24 juin au 17 juillet. 21 dossiers ont été retirés sur la plateforme achatpublic.com et 8 plis ont été déposées pour 4 lots. L'ouverture des plis s'est faite dès le 17 juillet après midi et les 8 offres ont été analysées par la maitrise d'œuvre qui a rendu son rapport d'analyse le 1^{er} aout. Le maire en présente une synthèse :

2 lots sont acceptables : 1- Désamiantage : entreprise TPSM (34 Beziers) pour 6 925€ HT et 3 - Menuiseries extérieures : Menuiserie Bard (07 Desaignes) pour 25 708€ HT et 2 508€ HT, soit 28 216€ HT au total.

Les meilleures propositions sur les lots 3 – Gros œuvre – maçonnerie, 4 – Cloisons sèches et faux plafond et 8 – Plomberie chauffage ventilation nécessitent des précisions et des négociations sont en cours entre les entreprises Viallet (lot 3), SOCEBAT (lot 4) et Laffont (lot 8).

3 lots n'ont pas eu de propositions : 5- Serrurerie-métallerie, 8-plomberie -chauffage -ventilation et 9-Electricité. Des consultations directes des entreprises sont en cours sur ces 3 lots ; des devis sont attendu pour la fin du mois d'aout.

⇒ *Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité, retient les entreprises : TPSM - Beziers pour le désamiantage (lot 1) pour 6 925€ HT et Menuiserie Bard – Desaignes pour les Menuiseries extérieures (lot 3) pour 28 516€ HT. Il est convenu que les attributions des marchés de travaux et les autorisations de signer les marchés seront faites quand tous les lots seront connus avec le montant final de l'opération.*

V. Rapport triennal sur la consommation foncière à Gluiras

Mr le maire rappelle que la loi Climat et résilience a fixé l'objectif national du « zéro artificialisation nette » dit ZAN en 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de 50% de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) entre 2021 et 2030 par rapport aux 10 années précédentes.

Pour parvenir à cet objectif les communes dotées d'un PLU comme Gluiras, doivent produire un rapport de suivi de l'artificialisation des sols tous les 3 ans à compter de la promulgation de la loi, soit pour la première fois en 2024. Un courrier de la Préfecture indique le contenu attendu de ce rapport et les données nationales disponibles pour l'établir.

Une présentation succincte des données recueillies par le syndicat mixte du SCoT Centre-Ardèche dans le cadre de son observatoire local du foncier en Centre Ardèche a été présentée en séance. Pour examiner plus en détail ces chiffres et documents, le maire propose de réunir la commission urbanisme afin d'établir le rapport définitif et le soumettre au conseil municipal de septembre.

⇒ *Le Conseil Municipal approuve cette proposition ; plusieurs personnes étant indisponible en aout, la commission se réunira en septembre avant le prochain conseil pour faire ce bilan de l'artificialisation des sols à Gluiras sur la période 2021 à 2023.*

VI. Questions diverses

- Fermeture de la mairie du 15 au 27 aout.
- Le Maire sera absent du 15 au 17 aout et du 20 au 27 aout.

Séance levée à 20h02